ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 62502

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur le handicap et sur la vie des personnes handicapées qui n'est pas facile tous les jours. Aussi conviendrait-il de simplifier les démarches administratives liées au handicap et particulièrement accélérer les processus. Ainsi, une personne handicapée reconnue COTOREP à 80 % en 1982, puis à 100 % en 1992 avec une allocation tierce personne, réduite à 85 % sans allocation tierce personne en 2003 malgré un état de santé toujours plus dégradé, contestant la réduction de 100 % à 85 %, est aujourd'hui placée dans une situation très difficile, sans allocation depuis août 2003, en attente d'une décision du recours introduit à reconnaître à nouveau son handicap à 100 %. Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour limiter à une période courte ce type de contentieux, mettant ces personnes dans une situation financière extrêmement difficile, étant sans autre ressource.

Données clés

Auteur : M. Francis Hillmeyer
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Union pour la Démocratie Française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 62502
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3658